



Indemnité complémentaire

Par **morville**, le **12/02/2015** à **12:57**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 18 Décembre 2014 et j'envoie mes indemnités journalières à mon employeur dès que je suis payé par la CPAM mais à ce jour, mon employeur ne m'a toujours pas versé mes indemnités complémentaires.

Je souhaiterais avoir une lettre pour réclamer mes indemnités complémentaires par mon employeur car je ne trouve pas sur internet.

Il y a-t-il quelqu'un pour m'aider.

Cordialement

Morville

Par **P.M.**, le **12/02/2015** à **19:40**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez droit à un complément de salaire par rapport à votre ancienneté au jour de l'arrêt et à la Convention Collective applicable...

Par **morville**, le **27/02/2015** à **17:33**

bonjour,

J'ai 1 an et demi de travail.

Besoin réellement d'aide.

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/02/2015** à **18:09**

Bonjour,

Vous ne citez pas la Convention Collective applicable mais vous avez déjà drit à [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident...](#)

Par **morville**, le **27/02/2015** à **20:12**

Bonsoir,

Je suis à la convention collective unique du 18 avril 2002.

A ce jour,toujours pas reçu mon virement des indemnités complémentaires.je suis en arrêt depuis le 18 décembre 2014.

Besoin d'aide pr faire une lettre que j'enverrai à mon employeur pour réclamer mes du.je suis comme tout le monde j'ai des factures à payer.

J'ai ds droits et je veux les faire respecter.

cordialement

Par **P.M.**, le **27/02/2015** à **20:46**

Ce n'est pas l'intitulé exact d'une convention Collective à défaut de son numéro...

Il faudrait vous renseigner à la CPAM car l'employeur a peut-être demandé la subrogation des indemnités journalières pour les percevoir directement...

Pour la rédaction d'un courrier, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale à moins qu'une assistante sociale puisse vous aider...